

NOTES:

- ⊗ LA HAUTEUR DE LA MAISON SE CALCUL À PARTIR DU SOL FINI EN FAÇADE DU BÂTIMENT JUSQU'À LA PARTIE LA PLUS HAUTE DU TOIT. CETTE HAUTEUR MAXIMALE EST DE 11,0 m
- ⊗ LE SOLAGE DOIT ÊTRE REMBLAYÉ À 50%.
- ⊗ LE DÉBLAI ET REMBLAI NE PEUT EXCÉDER 1,2 m DU TERRAIN NATUREL.



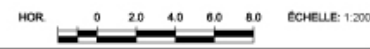
PROJET:
 QUARTIER EXALT
 PHASE 2

DESCRIPTION:
 RUE B
 CH 0+553,3
 - TERRAIN #60

DATE: 2021-06-14

DESSIN: 21013-1-C-Sections

ÉCHELLE: 1:200



C-01
 C-01



